

CONTRAT 1481
N/REF : 3/05/2026 0H30 C:000468 I:00720
V/REF : Contrat N°001481 du 23/04/2025

EHPAD
Les Rondines
1, RUE DES RONDINES
35890 BOURG DES COMPTES

IMMEUBLE : EHPAD LES RONDINES
1, RUE DES RONDINES
35890 BOURG DES COMPTES

Rennes, le

29 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : EHPAD LES RONDINES - MR CAREIL
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : _ Accu eil

INTERVENTION DU 15/05/2026 :
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE NETTOYAGE BAC A GRAISSE DE 2 M3
EVACUATION DES DECHETS EN CENTRE AGREE
NETTOYAGE CHANTIER

2 FOIS PAR AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPE DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS GRAISSEUX : 59,00 EUROS HT / T(S) EN 2025

FACTURATION : :
la redevance sera facturée par mointié 2 fois l'an a l'issue de chaque
intervention et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de dernière révision des prix : 1/05/2026

Prix de base du contrat : 333,50

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 03/2025 Valeur : 143,8
Mois de l'indice de révision : 12/2025 Valeur : 146,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 2	Entretien de bac(s) a graisse	2/AN	339,61	169,80
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
2,00	M3 de déchets traités		60,08	120,16
TOTAL H.T.				289,96
T.V.A. a 10,00%				28,99
TOTAL T.T.C.En EURO				318,95

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.